

DANONE
Société Anonyme au capital de 170 348 620,75 euros
Siège Social : 59-61 rue La Fayette - 75009 Paris
552 032 534 R.C.S. PARIS

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL EN DATE DU 26 MAI 2026

Monsieur Antoine de SAINT-AFFRIQUE, Directeur Général de DANONE, société anonyme au capital de 170 348 620,75 euros, dont le siège social est sis au 59-61 rue La Fayette à Paris (75009) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 032 534 (ci-après la « Société »),

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration du 19 février 2026 dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés adhérentes au Plan d'Epargne Entreprise de DANONE via le Fonds Commun de Placement « FONDS DANONE Relais 2026 » pour, d'une part, constater le montant exact de l'augmentation de capital, et d'autre part, apporter à l'article 6 des statuts les modifications corrélatives,

Au vu des montants constatés par le dépositaire des fonds, la banque SOCIETE GENERALE sise au 132 rue Réaumur à Paris (75002) en date du 26 mai 2026 sur le compte bancaire FR76 3000 3036 2000 0201 8302 443, décide :

- de constater que, compte tenu de la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant total de 78.275.260,84 euros dont 390.439,25 euros de valeur nominale, portant création de 1.561.757 actions, le montant du capital social de la Société s'élève désormais à 170.739.060 euros et se trouve divisé en 682.956.240 actions de 0,25 euro de valeur nominale chacune, portant jouissance courante ; et
- de constater que, la somme de 77.884.821,59 euros est portée au compte « Prime d'émission d'actions ».

En conséquence, décide que l'article 6 des statuts sera désormais rédigé comme ci-après :

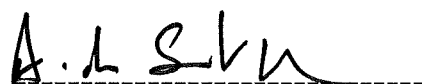
ARTICLE 6

« Le capital social est fixé à 170.739.060 euros. Il est divisé en 682.956.240 actions de 0,25 euro chacune, entièrement libérées et toutes de la même catégorie. »

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Directeur Général.

Fait en deux (2) exemplaires

A Paris, le 26 mai 2026



Le Directeur Général
Antoine de SAINT-AFFRIQUE